



PV CC Coppet 1/2016

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2016

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Assermentation ;
3. Approbation du Procès-verbal du 14 décembre 2015 ;
4. Communications du Bureau du Conseil communal ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
7. Rapports des commissions des Finances et ad hoc concernant le préavis No **04/2015-2016** relatif la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) ;
8. Rapports des commissions des Finances et de la Mobilité concernant le préavis No **13/2015-2016** relatif à une demande de crédit de CHF 387,000.00 pour l'aménagement d'un giratoire compact au carrefour de la route du Jura et des chemins de Rojalets et des Voiron ;
9. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No **14/2015-2016** relatif à la modification des statuts du Conseil régional du district de Nyon ;
10. Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No **15/2015-2016** relatif à une demande de crédit de CHF 23,700.00 pour la contribution financière de la commune de Coppet à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle ;
11. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
12. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents	:	46
Excusés	:	6
Absents	:	3

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 24 voix.

2. Assermentation

Suite à la démission de M. Paola Gianoli Tuena, Mme Waltraud Meylan est assermentée.

3. Approbation du Procès-verbal du 14 décembre 2015

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 14 décembre 2015 est approuvé à la majorité et 5 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président fait part de la communication suivante :

Conseil communal du 14 mars 2016

La séance débutera par une présentation faite par le Lieutenant Graber de la gendarmerie vaudoise sur le concept de coordination.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Vision Coppet – tout ménage

Dans une première lecture, il a été heurté par son contenu et tient à donner quelques réponses :

- Le dépôt du préavis d'ici fin juin : Au vu des amendements déposés, il n'est pas envisagé de le présenter avant la fin de la législature. Il rappelle que les propriétaires ont changé et que, selon le vœu de la Municipalité, ils doivent se positionner sur le projet car ils désirent maintenir le rayonnement de leur patrimoine.
- La non réponse des autorités concernant un rapport remis par Vision Coppet et le manque de dialogue : La Municipalité rencontre chaque année cette association et lors de ces réunions, il a été relevé que ce rapport ne mettait pas en cause le PDL mais que certains points importants étaient à réétudier.

Il rappelle qu'il y a un processus à suivre et que le premier interlocuteur n'est pas Vision Coppet mais les propriétaires, ensuite les commissions concernées du Conseil et, lorsque tout sera en place, ce projet pourra être présenté à la population et aux associations.

Projet piscine-patinoire

La duplique sera déposée le 5 février et les autorités, ainsi que opposants, sont convoqués par le Tribunal le 12 avril sur place. A partir de cette date, ce sera à cette instance de prendre position.

Restaurant de l'Esplanade

Le service du développement du territoire et le service immeubles, patrimoine et logistique (**SIPaL**) ne s'opposent pas à un restaurant mais demandent de revoir le projet sur différents aspects, dont les hauteurs.

Elections de la Municipalité – séance d'information publique

Cette séance aura lieu le 8 février prochain et M. G. Produit invite l'assemblée à venir nombreux.

M. J.-C. Trotti

Bennes enterrées

Pour répondre à l'interpellation de Mme C. Gavin, il informe que les bennes sont nettoyées et désinfectées une fois par année et sur demande également.

Eclairage des arcades

Le groupe de travail qui se compose de :

- M. R. Camponovo
- M. E. Charlot-Valdieu
- M. M. Paquet
- M. E.-P. Wegmann
- M. J.-C. Widmer
- M. Delachaux de la commission des sites

s'est réuni le 12 janvier dernier et se retrouvera le 1^{er} mars pour étudier les possibilités d'installation.

Vestiaires – USTS

Une renégociation a été faite avec les entreprises et un forfait pour les travaux a été fixé. Ils commenceront prochainement.

Mme N. Imesch

Présentation de la gendarmerie

Elle confirme l'annonce faite par le Président au point 4.

Poste de police

Les négociations entre les CFF, le SIPal. et la gendarmerie sont en cours et sur la bonne voie.

Antenne Sunrise

Le dossier suit son cours et la CDAP doit se positionner.

Mme S. Paratore

Travaux à la crèche des Coppalines

Ceux-ci vont débiter prochainement. Il s'agit d'un agrandissement et la crèche pourra accueillir 100 enfants à la place de 66. Un courrier commun Ajet/commune de Coppet sera envoyé aux parents ces prochains jours.

Concernant l'interpellation de Mme A. Cherbuin sur les détecteurs de monoxyde de carbone, leur installation sera intégrée aux travaux.

Mme I. Naville

Café Express - Gare

La police du commerce a décidé sa fermeture suite à des problèmes graves. Pour le moment, il n'y a pas plus d'éléments.

Académie Menuhin

L'IMMA a quitté les lieux et les locaux sont vides. La Municipalité étudie la suite de la collaboration qu'elle pourra avoir avec l'académie.

M. G. Produit

Préavis déposés pour la prochaine séance du 14 mars 2016 :

- demande de crédit pour l'aménagement de la parcelle n° 122;
- demande de crédit pour la réfection du chemin des Fontaines;
- utilisation des réserves constituées à ce jour suite à l'encaissement des taxes d'épuration.

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Aucune communication.

7. Rapports des commissions des Finances et ad hoc concernant le préavis No 04/20152016 relatif la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. A. Maillard, tient à signaler que la séance s'est tenue sans la présence de la Municipalité et que la commission a dû se positionner avec le peu de documents en sa possession. De plus, il informe que le Conseil Régional n'a pas suivi les recommandations et que le dispositif d'investissement solidaire :

- les cercles porteurs ont passé de 70% à 56%, et
- les cercles solidaires ont passé de 30% à 44%

Cela ne change pas les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. G. Produit : Il regrette ne pas avoir participé à la séance avec la commission ad hoc, il s'en excuse, mais il n'a pas souvenir d'y avoir été convié.

Il rappelle que le rapport a été rédigé par un groupe représentant 17 communes et leurs propositions ont été étudiées par le comité de direction du Conseil régional. Concernant la répartition entre les cercles porteurs et les cercles solidaires dans l'investissement, les chiffres varieront en fonction des objets.

Il signale que bien que les modifications des statuts auraient dû être votées avant ce point, cela n'a pas pu être le cas étant donné la numérotation donnée à nos préavis.

Mme F. Wildi Sugrañes : Bien qu'elle n'ait pas pu assister à la séance de la commission ad hoc, n'étant pas disponible ce soir-là, dans le rapport, premier alinéa sur les voix entre le législatif et l'exécutif, elle souligne que bien que les représentants aient le même nombre de voix, ce ne sera pas vraiment le cas.

M. G. Produit : Dans les statuts, le Conseil régional a décidé que 50% des voix peuvent être portés par 1 membre du législatif et ensuite 1 voix par 1000 habitants. Il rappelle que ce n'est pas une obligation.

M. M. Gada : Concernant l'opérationnel sur la clause de sauvegarde, quand et comment est-ce appliqué ?

M. G. Produit : Cette clause ne peut être actionnée que quand la commune arrive à un plafond de 1pt d'impôt.

M. G. Cherbuin : Que se passe-t-il pour les communes qui refusent le DISREN ?

M. G. Produit : L'activité du Conseil régional et le fait d'être membre de la partie financière ont été dissociés, ce ne sont pas les mêmes règles. Pour les communes qui refusent le DISREN, il existe des outils qui pourraient les obliger à participer aux projets qui les touchent. Toutefois, la concertation et la négociation sont de mise.

M. M. Gada : Il faut donc comprendre que la commune qui refuse le plan financier, ne participera à aucun cercle de solidarité et ne cotisera pas aux fonds de compensation !

M. G. Produit : En effet, c'est le cas.

Mme M. Juillard : Ne faudrait-il pas augmenter les impôts ?

M. G. Produit : Pas dans l'état actuel des finances de la commune, pour le moment les réserves existent. Il faudra sûrement en discuter plus tard.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 3

Abst. : 3

Le préavis No 04/20152016 relatif la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), est accepté.

8. Rapports des commissions des Finances et de la Mobilité concernant le préavis No 13/2015-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 387,000.00 pour l'aménagement d'un giratoire compact au carrefour de la route du Jura et des chemins de Rojalets et des Voirons

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. G. Produit : Pour commencer, il remercie les deux commissions pour leur travail. Ensuite, il rappelle que ce carrefour avait été modifié pour que les bus puissent avoir la priorité, ce qui l'a rendu dangereux. Le projet tel que présenté aujourd'hui doit être revu car pas assez sécurisé. De ce fait, **le préavis est retiré** par la Municipalité et sera représenté au plus vite.

9. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 14/2015-2016 relatif à la modification des statuts du Conseil régional du district de Nyon

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme A. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis en mentionnant une erreur. Il faut lire « le préavis 14/2015-2016 » et non pas « 14/2014-2015 ». L'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 2

Abst. : 2

Le préavis No 14/2015-2016 relatif à la modification des statuts du Conseil régional du district de Nyon, est accepté.

10. Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 15/2015-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 23,700.00 pour la contribution financière de la commune de Coppet à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. E. Charlot-Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis, en attendant les informations nécessaires à la compréhension globale du projet.

M. G. Produit : Bien qu'il comprenne la position de la commission, malheureusement les contraintes liées au calendrier et le fait que des négociations sont en cours entre les protagonistes, ce projet ne peut pas attendre et il faut trouver des solutions. Il relève l'illogisme de la situation. Cette Assemblée a accepté de céder les actions et la commission de Gestion propose de refuser le préavis. Il est important que notre commune continue son soutien pour la pérennité de ces installations.

Le Président ouvre la discussion.

M. E. Charlot-Valdieu : Il rappelle que ce n'est pas le montant qui est en cause, mais la façon. La commission aimerait des réponses car les projets risquent d'engendrer des frais importants dans le futur.

M. G. Produit : Il en a conscience, mais ne peut malheureusement pas donner de réponse. Il y a urgence.

M. M. Gada : Bien qu'il n'ait pas pu participer à la séance de la commission de Gestion, il relève que ce préavis exclu les communes qui ne font pas partie de projet. De plus, les budgets qui ont été alloués à Télédôle ont été utilisés à d'autres fins de ce qui avait été prévu et le Conseil communal n'a pas été informé.

Par ailleurs, il estime que la demande de crédit de ce préavis est le sommet de l'iceberg et que le fait de continuer cette aventure va engendrer des frais sans fin. Les conditions climatiques changent et s'il est impossible d'utiliser les installations de ce massif d'une autre manière, il faut abandonner ce projet, ce qui est déjà arrivé à plusieurs stations de moyenne montagne. Il propose de refuser ce préavis.

M. G. Produit : Il est exact que des budgets ont été utilisés autrement mais réfute le fait que le conseil n'ait pas été informé. Il rappelle que la presse en a fait écho et que le Conseil intercommunal du Conseil régional était au courant.

Il souligne la volonté politique d'utiliser les infrastructures en place. Il est proposé des offres intéressantes pour que les jeunes puissent skier à peu de frais.

M. M. Gada : Il n'est pas contre le fait de skier, mais contre le fait qu'il ne soit pas possible d'utiliser des canons à neige et qu'il soit interdit de profiter des installations l'été.

M. G. Produit : A l'époque, il a fallu faire beaucoup de concessions pour ce PPA et maintenant il faut tenir les engagements.

Mme P. Gallimard : Pour quelle raison ne pouvons-nous pas en profiter pendant la belle saison ?

M. G. Produit : Il s'agit d'une contrainte liée au respect de l'environnement.

M. R. Camponovo : Il rappelle que l'Office de l'environnement a fait, il y a déjà plusieurs années, un constat négatif sur les domaines skiables de moyenne altitude et il regrette qu'à aucun moment cette étude n'apparaisse dans les documents.

De plus, quel serait le prix pour un démantèlement ?

M. G. Produit : Il n'a malheureusement tous les éléments pour répondre à cette question.

Pour le constat de l'Office de l'environnement, il n'en a pas connaissance mais suppose que les services cantonaux qui ont autorisé le développement de ce site ont dû sensibiliser les autorités sur ce sujet. Il est d'accord sur le fait qu'il faut se réinventer et que dans quelques années les sports d'hiver auront évolué.

Mme A. Cherbuin : Y a-t-il eu une étude d'impact au niveau de l'économie, les emplois fournis et le tourisme ?

Il ne faut pas uniquement parler des frais, mais il faut être solidaire et réfléchir à ce que de telles installations apportent aux communes avoisinantes.

M. G. Produit : Il ajoute qu'il faut soutenir l'offre touristique de ces communes de moyenne montagne.

M. F. Formenti : Il ne faut pas s'entêter sur des projets qui ne fonctionnent pas. Ce qu'on attend du Conseil régional, c'est qu'il vienne avec des dossiers crédibles à long terme. Nous ne pouvons pas leur donner carte blanche aux investissements.

M. G. Produit : Ce n'est pas le cas, les projets sont toujours soumis au Conseil intercommunal du Conseil régional qui doit donner son accord. De plus, il rappelle qu'il n'était pas obligatoire de présenter ce crédit devant le Conseil, mais que la Municipalité en a décidé autrement.

M. P. Girardi : Il faut arrêter l'hémorragie bien qu'il ait appris à skier à la Dôle. Il faut transformer les stations de ce style. Il faudrait également connaître le prix que la SOGESTAR a l'intention de mettre pour louer ces installations.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 7

Non : 33

Abst. : 5

Le préavis No 15/2015-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 23,700.00 pour la contribution financière de la commune de Coppet à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle, est refusé.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 45

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme J. Rachoulis-Hedinger : Les lampadaires du chemin Bleu ne fonctionnent plus.

M. J.-C. Trotti : Les travaux vont se faire tout prochainement.

M. A. Gökok : Au carrefour Rojalets/Jura/Voirons, il faudrait signaler les panneaux indicateurs avec des lumières clignotantes. De plus, il signale que le chemin des Rojalets est en très mauvais état.

M. J.-C. Trotti : Il prend note de la proposition concernant la signalisation du carrefour et informe que des travaux sont prévus pour remettre en état le chemin des Rojalets.

M. F. Formenti : Il remercie la Municipalité pour le retrait du préavis No 13/2015-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 387,000.00 pour l'aménagement d'un giratoire compact au carrefour de la route du Jura et des chemins de Rojalets et des Voirons.

M. G. Cherbuin : Il est toujours en attente des coûts finaux pour les travaux de l'UAPE.

M. J.-C. Trotti : Cela fera partie d'un préavis complet qui sera présenté prochainement.

Mme M. Juillard : Serait-il possible de faire nettoyer la parcelle du Château située le long du chemin Bleu en face de l'école ?

M. G. Produit : Cette parcelle n'est pas gérée par le Fondation, mais la commune va écrire aux propriétaires pour qu'ils l'entretiennent.

Mme L. Bory : La commune ne pourrait-elle pas faire un petit nettoyage ?

M. J.-C. Trotti : Il faut l'accord des propriétaires, ce qui va être demandé. Il rappelle que la commune organise « le coup de balai » qui aura lieu au mois de mai et que dans ce cadre, si c'est possible, cela pourrait être fait.

Mme P. Gallimard : Déchèterie, elle regrette que dans le futur il ne soit plus possible de récupérer du matériel suite à des vols. Etant donné la conjoncture actuelle, il faudrait trouver une solution pour permettre aux personnes qui en ont besoin de donner une deuxième vie à ces objets. Elle propose également que les professionnels participent financièrement.

De plus, ne serait-il pas possible d'ouvrir ce lieu plus tôt le matin, une fois par semaine ?

M. J.-C. Trotti : Il informe que la revente est interdite par la loi mais des discussions sont en cours pour trouver une solution. De plus, il rappelle que cette déchèterie est intercommunale.

Concernant les horaires d'ouverture, il faut savoir que nous proposons les horaires les plus complets de la région. Le fait d'ouvrir plus tôt implique une réorganisation importante.

M. G. Cherbuin : Concernant les caisses vertes sous les arcades, quand seront-elles retirées ?

M. G. Produit : Il y a déjà eu beaucoup de réaménagement. Une journée de réflexion va être organisée prochainement pour prendre des décisions. Celles-ci devront être prises avant le mois de mai, car les autorisations courent jusqu'à ce moment-là.

M. M. Steib :

1. Restaurant ambulant sur la place des Ormes : ne fait-il pas concurrence aux commerces du bourg ?
2. Toilettes publiques sur la place des Ormes : quels sont les horaires d'ouverture, car ces lieux ferment très tôt, ce qui n'est pas convivial pour les personnes qui en ont besoin ?
3. Nyon Région TV : Selon la presse, Coppet et deux autres communes de Terre Sainte auraient donné leur accord pour CHF 40,000.00 et Gland devrait voter ce mois. Quelle est la

participation de notre commune et pour quelle raison ce montant n'est pas passé devant le Conseil ?

M. G. Produit : 3. Nyon Région TV : Il s'agit d'un montant de CHF 15,000.00 qui a été mis au budget avec une explication. Celui-ci sera attribué quand les communes porteuses du projet auront fait leur part.

Mme I. Naville : 1. Restaurant ambulant : La Roulette ne fait pas concurrence aux autres commerces car elle ne propose pas des sandwiches, mais des plats du jour. Elle complète l'offre et est très appréciée par la qualité de ses produits.

M. J.-C. Trotti : 2. Toilettes publiques : Ces installations ont été rénovées dernièrement et ont déjà subi beaucoup de déprédations. Il a donc été décidé de les fermer de 22h30 à 7h l'hiver. Il va se renseigner pour connaître la raison des fermetures à d'autres moments.

Mme C. Gavin : Il avait été annoncé que plusieurs arbres des installations provisoires avaient été vendus mais il semble qu'ils soient toujours là ?

M. G. Produit : Non, ils sont bien partis.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance du Conseil Communal à 22h15.

La prochaine séance est prévue le 14 mars 2016 à 20h15.

Le Président

La Secrétaire :

Yves Riesen

Christine Mutton